

DELEGATION REGIONALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE DJA ET LOBO

SERVICE DEPARTEMENTAL DU CADASTRE

Sangmelima, le 6 MARS 2012

N 000004/AMS/MINDAF/7/DDDL/T200

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 21 756 ha
Demandeur : Commune de Meyomessi
Carte (S) de référence : Djoum au 1/200.000^{ème}
Situation administrative : Département de Dja & Lobo
Arrondissements (S) : Meyomessi
Planimétrie utilisée : Arcmap Arcinfo 9.2



DESCRIPTION DE LA FORET COMMUNALE DE MEYOMESSI

Le point de base A (221 267-308 667) est situé sur le confluent du cours d'eau Ndou avec un affluent non dénommé au niveau du village Nkolofende.

AL SUD:

- Du point A, suivre le cours d'eau Ndou en aval sur une distance de 8,79 km, puis son affluent gauche en amont sur une distance de 1,45 km pour atteindre le point B (214 526-313 364) situé sur sa source ;
- Du point B, suivre une droite de gisement 275 degrés sur une distance de 0,25 km pour atteindre le point C (214 275-313 389) situé sur la source d'un cours d'eau non dénommé affluent du cours d'eau Mvourmou;
- Du point C, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de pour atteindre le point D (213 072-313 505) situé sur sa confluence avec le cours d'eau Mvourmou ;
- Du point D, suivre une droite de gisement 263 degrés sur une distance de 1,67 km pour atteindre le point E (211 408-313 307) situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés dont l'un est un affluent du cours d'eau Koo ;
- Du point E, suivre une droite de gisement 251 degrés sur une distance de 1,36 km pour atteindre le point F (210 119-312 876) situé sur la confluence de deux sources d'un cours d'eau non dénommé affluent de Koo.

- Du point F, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 1,04 km pour atteindre le point G (209 183-312 900) situé sur sa confluence avec le cours d'eau Koo ;
- Du point G, suivre une droite de gisement 281 degrés sur une distance de 1,59 km pour atteindre le point H (207 627-313 209) situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés dont le plus grand est un affluent de Koo ;
- Du point H, suivre le petit cours d'eau en amont sur une distance de 0,42 km pour atteindre le point I (207 274-313 402) situé sur la confluence de ses deux sources ;
- Du point I, suivre une droite de gisement 288 degrés sur une distance de 2,05 km pour atteindre le point J (205 331-314 058) situé sur la confluence de deux sources d'un cours d'eau non dénommé affluent du bras Est de Libi ;
- Du point J, suivre une droite de gisement degrés sur une distance de km pour atteindre le point K (204 642-314 196) situé sur la source d'un cours d'un cours d'eau non dénommé affluent du bras Est du cours d'eau Libi ;
- Du point K, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 3,96 km, puis le bras Est de Libi en aval sur une distance de 4,36 km pour atteindre le point L (197 965-316 036) situé sur sa confluence avec le bras Ouest de Libi ;
- Du point L, suivre le bras Ouest de Libi en amont sur une distance de 1,16 km pour atteindre le point M (197 288-315 160) situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point M, suivre une droite de gisement 282 degrés sur une distance de 4,40 km pour atteindre le point N (192 985-316 099) situé sur la source d'un cours d'eau non dénommé affluent de Libi ;

AL'OUEST:

- Du point N, suivre le cours d'eau non dénommé en aval, sur une distance de 2,68 km pour atteindre le point O (194 278-317 681) situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point O, suivre une droite de gisement 28 degrés sur une distance de 3,20 km pour atteindre le point P (195 779-320 503) situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés dont le plus grand est un affluent de Libi ;
- Du point P, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 1,43 km puis le cours d'eau Libi en aval sur une distance de 1,35 km pour atteindre le point Q (197 283-322 525) situé sur sa confluence avec le cours d'eau Nkaa ;

AU NORD :

- Du point Q, suivre une droite de gisement 76 degrés sur une distance de 3,72 km pour atteindre le point R (200 904-323 399) situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés dont le plus grand est un affluent de Libi ;
- Du point R, suivre l'affluent de Libi en amont sur une distance de 0,69 km pour atteindre le point S (201 522-323 462) situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

- Du point S, suivre une droite de gisement 46 degrés sur une distance de 1,24 km pour atteindre le point T (202 422-324 319) situé sur la confluence de deux sources d'un cours d'eau non dénommé affluent de Avo ;
- Du point T, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 1,04 km puis le cours d'eau Avo en aval sur une distance de 0,73 km pour atteindre le point U (203 983-324 964) situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point U, suivre une droite de gisement 55 degrés sur une distance de 1,70 km pour atteindre le point V (205 382-325 932) situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés dont le plus grand est un affluent du cours d'eau Ndou ;
- Du point V, suivre l'affluent de Ndou en aval sur une distance de 1,83 km pour atteindre le point W (206 243-327 398) situé sur sa confluence avec Ndou ;
- Du point W, suivre le cours d'eau Ndou en amont sur une distance de 1,60 km puis son affluent gauche en amont sur une distance de 2,75 km pour atteindre le point X (209 296-327 535) situé sur la limite Ouest du bloc B de la plantation de Sud Hévéa Cameroun;
- Du point X, suivre une droite de gisement 185 degrés, sur une distance de 3,42 km pour atteindre le point Y (208 940-324 130) équivalent au point B5 du bloc B de la plantation de Sud Hévéa Cameroun;
- Du point Y, suivre une droite de gisement degrés sur une distance de km pour atteindre le point Z (222 026-312 377) situé à la croisée de la limite administrative entre les arrondissements de Djoum et de Meyomessi et la limite sud du bloc B de la plantation de Sud Hévéa Cameroun ;

A L'EST :

- Du point Z, suivre une droite de gisement 180 degrés sur une distance de 3,39 km pour atteindre le point A1(222 026-308 985) situé sur un cours d'eau non dénommé ;
- Du point A1, suivre le cours d'eau non dénommé en aval sur une distance de 0,85 km pour atteindre le point A dit de base.

La zone forestière ainsi délimitée couvre une superficie de 21 756 ha (Vingt un mille sept cent cinquante-six hectares)

La présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit-/-



Aboungou Okonono Paul-Felix
 Directeur Principal des Travaux de Cadastre
 des Vallées du Nord du Méridien Camerounais

